https://www.engcopilot.com/

Reef4 version 4.4.3.1 - Edition 174 - Décembre 2013
Document : DTU 11.1 (DTU P94-201/MEM) (décembre 1968) : Sondage des sols de fondation - Mémento (DTU retiré) (Indice de classement : P94-201)

Document Technique Unifié

DTU 11.1

Décembre 1968
DTU P 94-201

travaux de sondage des sols de fondation

mémento pour la rédaction des documents particuliers d'un marché

Analyse

Ndlr : Ce DTU a été retiré de la liste des DTU et Normes-DTU en vigueur, par décision du 17 mai 2000 de la Commission Générale de Normalisation du Bâtiment-DTU (CGNorBat-DTU) pour qu'il ne soit plus applicable dans les marchés privés de bâtiment se référant aux dispositions de la norme NF P03-001 .

Il est classé comme document de référence auquel il peut être fait appel, partiellement ou en totalité dans les conditions particulières des marchés, d'un accord commun entre les parties.

Date de retrait de la liste: septembre 2000.

Sommaire

1 Objet
2 Renseignements préliminaires sur le terrain
3 Description des travaux
4 Prescriptions particulières à l'exécution
5 Mode d'évaluation des travaux
5.1 Amenée et repli du matériel
5.2 Mise en station
5.3 Forages de grande section : puits et tranchées
5.4 Forages de petite section
5.5 Prélèvements d'échantillons
5.6 Etiquetage, conservation, emballage, transport d'échantillons
5.7 Essais in situ

1 Objet

Le présent Mémento concerne les travaux définis au Cahier des Charges D.T.U. n° 11.1 .

Il a pour objet de rappeler les données utiles à l'établissement des documents particuliers d'un marché de travaux de sondage, et notamment du devis descriptif.

2 Renseignements préliminaires sur le terrain

Les documents particuliers du marché doivent comprendre :

- le plan topographique définissant l'emplacement des travaux, avec, dans la mesure du possible, des indications sur les accès et les abords du chantier ;
- le projet de plan de masse s'il a déjà été établi ;
- les rapports éventuels concernant les reconnaissances antérieurement effectuées sur le même terrain ou sur des terrains voisins.

3 Description des travaux

Les documents particuliers du marché doivent définir l'importance des travaux à entreprendre en

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

indiquant notamment :

- le nombre de puits ou tranchées à ouvrir,
- le nombre et l'importance des forages de petite section à entreprendre,
- les quantités d'échantillons de sol intacts ou remaniés à prélever,
- les prélèvements d'eau à effectuer dans la nappe,
- les quantités d'échantillons ou de prélèvements à envoyer au laboratoire,
- le nombre et la nature des essais *in situ* à réaliser.

Les modalités d'exécution de ces travaux sont données par le devis descriptif (voir § 4 ci-après) .

4 Prescriptions particulières à l'exécution

Elles sont fixées par le devis descriptif et complètent les clauses du Cahier des Charges tout en détaillant les travaux à entreprendre.

Ces prescriptions particulières portent notamment sur les points repris ci-dessous avec la même numérotation et les mêmes titres que dans le Cahier des Charges :

2.1.1 forages de grande section : puits et tranchées

Les documents particuliers précisent éventuellement :

- l'implantation et la dimension des forages,
- la profondeur à atteindre en terrain meuble,
- la profondeur à atteindre et la réduction éventuelle de section à prévoir en terrain rocheux,
- l'implantation et la distance des dépôts destinés à recevoir les déblais,
- les modalités particulières de remblaiement ou de compactage.

2.1.2 forages de petite section

Les documents particuliers précisent éventuellement :

- l'implantation, l'inclinaison et la profondeur des forages,
- le diamètre minimal final des forages,
- les modifications de programme et de matériel à prévoir en cas de rencontre de bancs rocheux,
- les modalités particulières pour le bouchage des trous de forage.

2.3 prélèvements d'échantillons remaniés

Les documents particuliers précisent éventuellement :

- les niveaux de prélèvement des échantillons,
- le nombre et le poids des échantillons à prélever à ces niveaux ou le programme des essais prévus sur ces échantillons.

2.4 prélèvements d'échantillons intacts

Les documents particuliers précisent éventuellement :

- les niveaux de prélèvements et le volume des échantillons intacts,
- les caractéristiques minimales des appareils et les méthodes de prélèvement envisagés en fonction de la nature présumée des terrains aussi bien dans les puits et tranchées que pour les forages de petite section.

2.5.3 transport des échantillons

Les documents particuliers précisent les dispositions qui doivent éventuellement être prises pour l'emballage et le transport des échantillons. 3 exploration et reconnaissance détaillée d'un sol de fondation par essai in situ .

Les documents particuliers précisent l'implantation et la nature des essais *in situ* qui sont demandés.

Dans le cas des sondages par pénétromètres, ils fixent l'effort minimal et les profondeurs à atteindre.

Dans les autres cas, ils précisent les niveaux auxquels des mesures doivent être effectuées.

5 Mode d'évaluation des travaux

5.1 Amenée et repli du matériel

Le règlement peut en être opéré soit à forfait, soit d'après des prix unitaires. Il comprend tous les frais occasionnés pour le transport aller et retour du matériel et du personnel nécessaire à la réalisation des travaux de sondage, y compris les travaux de démontage au dernier point de forage.

5.2 Mise en station

https://www.engcopilot.com/

https://www.engcopilot.com/

Le prix unitaire comprend le déchargement, la mise en place et le déplacement jusqu'au point d'essai voisin du même chantier. Il comprend éventuellement les travaux courants de débroussaillage et d'installation de la plate-forme au point d'essai considéré ainsi qu'une remise en état sommaire des lieux après essais.

5.3 Forages de grande section : puits et tranchées

Le mode d'évaluation des travaux peut être celui prévu au Mémento du D.T.U. n° 12 applicable aux travaux de terrassements de bâtiment.

5.4 Forages de petite section

Le coût de travaux de forage fait l'objet de prix unitaires qui se rapportent en général au mètre linéaire de forage réalisé. Ces prix sont fonction du matériel et des méthodes utilisées ainsi que de la profondeur à laquelle ils s'appliquent.

5.5 Prélèvements d'échantillons

Ils font l'objet de prix unitaires qui s'appliquent soit aux échantillons remaniés d'un poids donné, soit aux échantillons intacts de dimensions données.

5.6 Etiquetage, conservation, emballage, transport d'échantillons

Ils font l'objet de prix forfaitaires ou unitaires avec éventuellement des plus-values pour tenir compte de circonstances particulières (protection contre le gel, échantillons sensibles aux vibrations, etc.).

5.7 Essais *in situ*

Ils font l'objet de prix forfaitaires ou unitaires qui tiennent éventuellement compte de la profondeur à laquelle s'effectue l'essai.

---

https://www.engcopilot.com/